Autrefois les règlements régissant la mise en quarantaine des familles, dans les cas de maladies contagieuses, différaient dans les provinces; le Conseil de Salubrité fédéral réussit à faire adopter une nouvelle règle commune à toutes les provinces. Un étalon-type de crème glacée ayant été établi par le Conseil est actuellement observé dans chaque province.

L'utilité de l'œuvre accomplie par le Conseil de Salubrité fédéral est indiscutable. C'est un agent de liaison entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux; il met au point les questions d'importance vitale qui ne peuvent être solutionnées qu'au moyen de conférences entre les intéressés; chacune des provinces a recueilli le bénéfice de ces innovations. Aux malentendus et à l'indifférence qui régnaient autrefois ont succédé la compréhension mutuelle, une application intelligente et éclairée des lois sur l'hygiène et l'uniformité des modalités. Depuis cinq ans qu'existe le Conseil de Salubrité fédéral, l'hygiène publique a réalisé de grands progrès au Canada.

I.-MINISTÈRE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ.

Les principales attributions du ministère fédéral de la Santé, pendant l'exercice 1925, se divisent entre les douze chefs suivants: service de la quarantaine et léproseries; service médical de l'immigration; hôpitaux de la marine; maladies vénériennes; hospitalisation et salubrité; narcotiques et stupéfiants; spécialités pharmaceutiques; bien-être de l'enfance; laboratoire d'analyse des aliments et des drogues; laboratoire d'hygiène; pollution des eaux limitrophes; finances.

Quarantaine.—Des services de quarantaine fonctionnèrent pendant l'année à Grosse Île, Québec et Montréal, dans la province de Québec; Halifax, Lawlor's Island, Sydney, North Sydney et Point Edward, dans la Nouvelle-Ecosse; St-John et Partridge Island, au Nouveau-Brunswick; Victoria, William Head et Vancouver, dans la Colombie Britannique; 2,528 navires y ont accosté et 471,813 personnes y ont été examinées. Les hôpitaux de quarantaine et les salles d'observation ont reçu 240 personnes, dont 41 malades; les autres accompagnaient ces malades ou s'étaient trouvées en contact avec eux. On a traité dans les hôpitaux de quarantaine 11 maladies différentes, dont 18 cas de rougeole, 9 de varioloïde, 3 d'amygdalyte et 3 de petite vérole, les autres maladies ne dépassant pas 2 cas chacune.

En vue de renforcer la protection contre les maladies que peuvent apporter les immigrants, les officiers de santé de l'immigration canadienne stationnés outremer ont procédé à un examen préliminaire des immigrants, tant à Anvers qu'à Dantzig. Au cours de l'année, 9,394 émigrants ont été vaccinés, 6,440 épouillés, 5,737 colis et paquets ont été désinfectés et 11,165 autres exemptés de désinfection et étiquetés.

Deux léproseries, l'une à Tracadie, Nouveau-Brunswick, et l'autre à l'île Bentinck, C.B., dépendent de ce service; celle de Tracadie possédait dix lépreux, six hommes et quatre femmes; il n'y eut ni décès ni admission. Au lazaret de l'île Bentinck on soigne neuf lépreux, soit deux de plus que l'année précédente.

Service médical de l'immigration.—Afin de s'assurer de leur santé physique et mentale, conformément aux lois régissant l'immigration, 112,341 immigrants ont été examinés (y compris 2,413 à destination du Canada, examinés dans les ports des Etats-Unis, par les autorités de ce pays). Sur ce nombre 1,764 durent être rejetés, en exécution des dispositions de la loi, comme faibles d'esprit, atteints de maladies contagieuses ou de plaies répugnantes, d'infirmités, etc. En outre, 100 autres passagers, immigrants ou non, furent détenus pour être traités médicalement